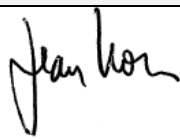



Ordonnance collective Programmes concernés : Services généraux – Département de l'urgence Professionnel habilité à exécuter l'ordonnance du secteur visé Demander un test qualitatif de grossesse (B-HCG)	
OC 2012-03-15-004	Page 1 de 2

<p>ACTIVITÉS RÉSERVÉES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance. • Appliquer des techniques invasives • Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
<p>CONDITIONS D'EXERCICES LOCALES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance médicale collective • Présence médicale à l'urgence
<p>PROFESSIONNELS VISÉS</p> <p>Infirmières du l'Hôpital Jeffery Hale - Saint Brigid's qui possède la formation pertinente, les connaissances et les compétences nécessaires à l'application du protocole et qui travaillent dans les secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Infirmières affectées au département de l'urgence
<p>CLIENTÈLE VISÉE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes clientes de 14 à 50 ans chez qui l'on suspecte une grossesse
<p>INDICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retard menstruel supérieur à 1 semaine après la date prévue des menstruations <p><u>Et</u> présence d'au moins une des indications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Saignements vaginaux anormaux • Douleurs abdominales persistantes • Possibilité de grossesse
<p>CONTRE-INDICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Femmes de moins de 14 ans et de plus de 50 ans • Infertilité (naturelle ou à la suite d'une intervention) • Ménopause
<p>PRÉCAUTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le prélèvement sanguin est conditionnel à la visite médicale. Aviser le patient des délais d'attente et procéder au prélèvement seulement si le client est en mesure de rester pour la consultation médicale.

Ordonnance collective Programmes concernés : Services généraux – Département de l'urgence Professionnel habilité à exécuter l'ordonnance du secteur visé Demander un test qualitatif de grossesse (B-HCG)	
OC 2012-03-15-004	Page 2 de 2

<p>ORDONNANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> Procéder au prélèvement sanguin et l'acheminer au laboratoire Remplir et acheminer la requête de laboratoire selon la procédure de l'établissement.
<p>LIMITES/ORIENTATION VERS LE MÉDECIN</p> <ul style="list-style-type: none"> Présence d'une des contre-indications citées Instabilité hémodynamique

PROCESSUS D'ÉLABORATION ET D'ADOPTION	
	2012-03-15 Année/Mois/Jour
Dr. Jean Morin Chef du département de l'urgence du Jeffery Hale	
	2012-03-15 Année/Mois/Jour
Jennifer H. Robert Directrice des soins infirmiers et de la qualité	
Adopté par le CECII :	2012-01-12 Année/Mois/Jour
Adopté par le CMDP :	2012-03-15 Année/Mois/Jour
Date de mise en vigueur :	2012-08-31 Année/Mois/Jour
Dates de révision :	2015-03 Année/Mois/Jour
	Année/Mois/Jour
	Année/Mois/Jour